



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 11 avril 2017 à la salle du conseil située au 2490, rue de l'Église à 19 h 30.

SONT PRÉSENTS

Madame la mairesse	Nicole Davidson
Madame la conseillère	Kathy Poulin (District 1)
Monsieur le conseiller	Daniel Lévesque (District 2)
Monsieur le conseiller	Denis Charlebois (District 3)
Madame la conseillère	Ghislaine Boisclair (District 4)
Monsieur le conseiller	Alain Tousignant (District 5)
Madame la conseillère	Manon Paquin (District 6)

formant quorum sous la présidence de madame la mairesse Nicole Davidson.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS

Monsieur Bernard Généreux	Directeur général et secrétaire-trésorier
Me Marie-Pier Pharand	Directrice des affaires juridiques et greffière
Madame Julie Duval	Directrice des communications et assistante à la direction générale

- 1 Ouverture de la séance et vérification du quorum
 - 1.1 Point d'information générale de madame la mairesse Nicole Davidson
 - 1.2 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 11 avril 2017
 - 1.3 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mars 2017
- 2 Direction générale et ressources humaines
 - 2.1 Participation des membres du conseil à diverses activités
 - 2.2 Autorisation - Signature d'un bail - Régie incendie des Monts - Utilisation du 1365, rue de la Sapinière - Caserne incendie
 - 2.3 Projet de terrain de football et de soccer synthétique - Participation financière
 - 2.4 Requête - Demande de desserte - Couverture Wi-Fi - Couverture du noyau villageois
 - 2.5 Modification - Calendrier des séances - Période électorale
 - 2.6 Modification de l'état pour la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes 2017
 - 2.7 Mandat - Léonard Pagé Chalifoux Piché Notaires inc. - Acquisition du lot 6 085 575 - Rue Ernest-Brousseau
- 3 Finance et trésorerie
 - 3.1 Ratification du journal des déboursés
 - 3.2 Résolution de concordance
 - 3.3 Adjudication d'une émission d'obligations à la suite des demandes de soumissions publiques
 - 3.4 Résolution de courte échéance



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

- 3.5 Dépense d'immobilisations - Fixation des termes d'amortissement maximaux
- 4 Travaux publics
 - 4.1 Adjudication - Fourniture de pierre concassée - Appel d'offres 2017-003
 - 4.2 Recommandation de paiement - Décompte progressif numéro 5 - Asphalté Bélanger - Travaux de voirie 2016
- 5 Urbanisme et environnement
 - 5.1 Demande de construction - Lot 2 990 018, rue Maurice-Monty
 - 5.2 Demande de construction - lot 4 588 647 rue des Hauts-Bois
 - 5.3 Demande de dérogation mineure - lot 6 067 307, rue Arthur-Frenette
 - 5.4 Demande d'enseigne - 1857 route 117
 - 5.5 Affectation - Fonds de parc - Parc des Amoureux - Services professionnels - Ouvrage de génie civil
 - 5.6 Demande de construction - 1788, route 117
 - 5.7 Autorisation - Demande de permis 2017-10003 - Cession à des fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels
- 6 Loisirs et culture
 - 6.1 Tarification - Parc régional Val-David Val-Morin
 - 6.2 Tarification - Salon des Artisans - 2 et 3 décembre 2017
 - 6.3 Demande d'autorisation de passage - Le Grand Défi Pierre Lavoie - 17 juin 2017
 - 6.4 Autorisation - Occupation du domaine public - Parc Dion
 - 6.5 Autorisation - Occupation du domaine public - Parc Léonidas-Dufresne
 - 6.6 Soutien financier - projet : Cultiver son village
 - 6.7 Autorisation - Installation temporaire d'une sculpture
 - 6.8 Entente de développement culturel - Ministère de la Culture et des Communications - MRC des Laurentides - La Route des Belles-Histoires
 - 6.9 Autorisation - Adhésion - Aventure Écotourisme Québec
 - 6.10 Autorisation - Adhésion - Réseau québécois de villes et villages en santé
 - 6.11 Résolution d'intention - Entente de développement culturel - Ministère de la culture et des communications
 - 6.12 Soutien financier - projet : Les Créateurs de rêves
- 7 Avis de motion
 - 7.1 Avis de motion - Règlement numéro 719 sur la qualité de vie
- 8 Projets de règlements
 - 8.1 Adoption - Deuxième projet du règlement 601-24 modifiant le règlement de zonage 601
 - 8.2 Adoption - Deuxième projet du règlement 601-25 modifiant le règlement de zonage 601
- 9 Règlements
 - 9.1 Adoption - Règlement 604-11 modifiant le règlement 604 sur les permis et certificats
 - 9.2 Adoption - Règlement 609-3 modifiant le règlement 609 sur les projets particuliers de construction, de modification, d'occupation d'un immeuble
- 10 Varia
- 11 Documents déposés



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

- 11.1 Dépôt du procès-verbal - Rencontre du Comité consultatif d'urbanisme (CCU)
- 11.2 Dépôt des variations budgétaires - Politique des variations budgétaires
- 11.3 Dépôt des rapports du directeur général et secrétaire-trésorier - Dépenses autorisées par un fonctionnaire ou un employé en vertu du règlement 700
- 11.4 Dépôt du rapport du directeur général - Règlement 700 - Pouvoir d'embauche
- 11.5 Dépôt - Pétition concernant la messe de Pâques et les cérémonies religieuses du dimanche
- 11.6 Dépôt du certificat de la greffière - Règlement 716
- 11.7 Dépôt du certificat de la greffière - Règlement 717
- 11.8 Dépôt - lettre datée du 9 avril 2017 - Employé no 32-0029
- 12 Points d'information des conseillers
- 13 Période de réponses
- 14 Période d'interventions
- 15 Levée de la séance

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Après vérification du quorum, madame la mairesse, Nicole Davidson, ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

1.1 POINT D'INFORMATION GÉNÉRALE DE MADAME LA MAIRESSE NICOLE DAVIDSON

Les pouvoirs du maire

Il y a quelques mois, nous avons tous eu l'occasion de voir le nouveau président des États-Unis signer quantité de décrets en direct à la télévision. Je regardais ça et je me disais que cela donnait une bien fausse impression du pouvoir donné à un dirigeant politique. En effet, il est impossible qu'une seule personne puisse d'un coup de stylo, fusse-t-il en or, décréter toute seule des changements aussi importants. Heureusement la suite nous a démontré que le Congrès, les juges et autres instances ont tempéré cette impression d'une puissance absolue.

Tout cela m'a amené à vous entretenir du pouvoir du maire dans une municipalité. La mairesse Davidson ne peut décider des projets pour Val-David sans l'aval des conseillers. La mairesse Davidson ne peut dépenser l'argent de vos taxes sans l'aval des conseillers. Et toute décision municipale passe par des résolutions à l'assemblée publique. Les conseillers sont des élus que la population a choisis. Et leur seul, unique et important pouvoir est de prendre des décisions à l'assemblée publique. S'ils ne sont pas d'accord, ils votent et c'est la majorité qui l'emporte.

Pour faciliter votre compréhension du rôle et des pouvoirs du maire, je vais recourir au Manuel de l'élu municipal qui donne un résumé des articles de loi.

Les pouvoirs particuliers du maire sont le pouvoir de surveillance, d'investigation et de contrôle sur tous les départements et les fonctionnaires ou employés de la municipalité.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

Il a le pouvoir de veiller à ce que les revenus de la municipalité soient perçus et dépensés selon la loi.

Le pouvoir de veiller à ce que les dispositions, les règlements et les ordonnances du conseil soient fidèlement et impartialement mis à exécution.

Le pouvoir de soumettre au conseil tout projet qu'il croit nécessaire et utile et de lui communiquer toute information et suggestion relative à l'amélioration des finances, de la police, de la santé, de la sûreté, de la propreté, au bien-être et au progrès de la municipalité.

Le pouvoir d'être membre d'office de toutes les commissions du conseil et d'y voter.

Le pouvoir de signer des chèques et effets négociables autres que les obligations émises par la municipalité.

Le pouvoir de répondre aux questions posées par les personnes présentes aux séances du conseil lors de la période de questions.

Le pouvoir de convoquer une séance extraordinaire du conseil.

Le pouvoir de présider les séances du conseil et le pouvoir de voter ou non.

Le pouvoir de maintenir l'ordre et le décorum durant les séances du conseil.

Le pouvoir de signer les procès-verbaux des votes et délibérations du conseil.

Le pouvoir de signer l'original des règlements pour en assurer l'authenticité.

Le pouvoir de faire le rapport annuel sur la situation financière de la municipalité.

Le pouvoir de décréter, dans un cas de force majeure, de nature à mettre en danger la vie ou la santé de la population ou à détériorer sérieusement les équipements municipaux, toute dépense qu'il juge nécessaire et octroyer tout contrat pouvant remédier à la situation.

Le maire est un agent de la paix.

Le maire peut célébrer des mariages.

Certaines obligations sont imposées au maire entre autres celles de voter favorablement lors de l'adoption d'un règlement concernant sa rémunération et de faire rapport sur la situation financière de la municipalité. Il doit aussi faire lecture au conseil des communications du ministre des Affaires municipales et de l'occupation du territoire (MAMOT) et si c'est requis la rendre publique de la manière prévue pour la publication des avis publics de la municipalité.

Comme vous pouvez le constater, le maire se réfère au conseil et à la loi du Code municipal. J'admets aussi que c'est un rôle de grandes responsabilités qui ne laisse pas de place à l'amateurisme. Je qualifierais mon travail de vocation au service de la communauté et des citoyens qui m'ont élue. C'est un honneur d'en être la mairesse.

17-04-106

1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 AVRIL 2017

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du 11 avril 2017 soit adopté, tel que présenté.

ADOPTÉE

17-04-107

1.3 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 MARS 2017

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mars 2017 au moins vingt-quatre (24) heures avant la présente séance, la secrétaire-trésorière adjointe est dispensée d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mars 2017.

ADOPTÉE

2 DIRECTION GÉNÉRALE ET RESSOURCES HUMAINES

17-04-108

2.1 PARTICIPATION DES MEMBRES DU CONSEIL À DIVERSES ACTIVITÉS

Il est proposé par madame la conseillère Ghislaine Boisclair

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE les membres du conseil suivants soient autorisés à participer aux activités indiquées ci-après et que les frais de participation soient assumés par la Municipalité:

Gala Personnalité Richelieu 2017 - Jacques Rivard

22 avril 2017 à Club de golf Royal Laurentien

60 \$/pers. - taxes non applicables

Denis Charlebois

30e colloque Les arts et la Ville

31 mai 2017 au 2 juin 2017 à l'hôtel l'Oiselière de Montmagny



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

395 \$/pers. - plus taxes*

* Coût incluant la soirée gala - la Municipalité étant en nomination pour le projet : "Répertoire des artistes et artisans de Val-David"

Denis Charlebois et Nicole Davidson

QUE les membres du conseil soient autorisés à dépenser les montants prévus au *Règlement établissant un tarif applicable aux cas où des dépenses sont occasionnées pour le compte de la Municipalité*, pour les frais reliés à leur participation et qu'ils soient remboursés sur présentation des pièces justificatives.

ADOPTÉE

17-04-109

2.2 AUTORISATION - SIGNATURE D'UN BAIL - RÉGIE INCENDIE DES MONTS - UTILISATION DU 1365, RUE DE LA SAPINIÈRE - CASERNE INCENDIE

ATTENDU QUE la Régie incendie des Monts désire utiliser les locaux situés au 1365, rue de la Sapinière, à titre d'immeuble nécessaire au service de sécurité incendie, pour l'entreposage des équipements et camions, la formation, les rencontres du personnel et toutes les opérations courantes reliées aux opérations du service incendie;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Tousignant

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise la mairesse, madame Nicole Davidson, et le directeur-général et secrétaire-trésorier, monsieur Bernard Généreux, à signer le bail à intervenir entre la Municipalité et la Régie incendie des Monts, et ce, rétroactivement au 1er janvier 2017 jusqu'au 31 décembre 2017.

ADOPTÉE

17-04-110

2.3 PROJET DE TERRAIN DE FOOTBALL ET DE SOCCER SYNTHÉTIQUE - PARTICIPATION FINANCIÈRE

ATTENDU QUE la Commission scolaire des Laurentides, la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts et les municipalités avoisinantes souhaitent aménager sur un site de la Polyvalente des Monts, un terrain synthétique pour la pratique du football et du soccer;

ATTENDU QU'une demande de subvention afin de financer une partie du coût de cette infrastructure sportive a été présentée dans le cadre du volet 2 intitulé «Infrastructures collectives du Fonds des petites collectivités»;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts et les municipalités avoisinantes ont à partager le financement des travaux représentant le tiers du coût total, les deux tiers étant assumés par les paliers des gouvernements du Québec et du Canada;

ATTENDU QUE chacune des municipalités impliquées ont des enfants - citoyens qui fréquentent la Polyvalente des Monts et utiliseront cette infrastructure par le biais du programme scolaire et/ou par une activité de loisir municipal;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Ghislaine Boisclair

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal déclare son intérêt de contribuer au financement d'une infrastructure sportive constituant un terrain de football et de soccer synthétique qui sera situé sur le terrain de la Polyvalente des Monts, sise à Sainte-Agathe-des-Monts, pour une valeur estimée à 63 500 \$;

QUE cette contribution soit répartie en fonction du nombre d'élèves provenant de Val-David et fréquentant la Polyvalente des Monts (122 élèves);

QUE la contribution de la Municipalité soit répartie en annuités sur une période de 5 ans;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à la Commission scolaire des Laurentides, la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts et à monsieur Claude Cousineau, député de la circonscription électorale de Bertrand.

ADOPTÉE

17-04-111

2.4 REQUÊTE - DEMANDE DE DESSERTE - COUVERTURE WI-FI - COUVERTURE DU NOYAU VILLAGEOIS

ATTENDU QUE le conseil municipal désire offrir une couverture Wi-Fi publique desservant le noyau du village;

ATTENDU QUE la MRC des Laurentides est à élaborer et négocier un service de couverture Wi-Fi pour les centre-villes municipaux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame la conseillère Ghislaine Boisclair

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal manifeste son intérêt à recevoir le soutien et les services de la MRC pour la couverture Wi-Fi du noyau villageois.

ADOPTÉE

17-04-112

2.5 MODIFICATION - CALENDRIER DES SÉANCES - PÉRIODE ÉLECTORALE

ATTENDU la résolution 16-11-422 laquelle visait l'adoption du calendrier des séances du conseil municipal et la résolution 17-03-077 quant au retrait de la séance prévue au mois d'octobre;

ATTENDU les dispositions du Code municipal du Québec et de la Loi sur les élections et les référendums, lesquels prévoient que le conseil municipal doit siéger au moins une fois par mois, mais ne puisse pas siéger durant la période électorale;

ATTENDU le court délai entre l'élection, laquelle se tiendra le 5 novembre, et la séance mensuelle, laquelle devait se tenir le 14 novembre;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal fixe la séance du mois d'octobre 2017 au **3 octobre** et déplace la séance du mois de novembre initialement prévue le 14 vers le **21 novembre**.

ADOPTÉE

17-04-113

2.6 MODIFICATION DE L'ÉTAT POUR LA VENTE DES IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES 2017

ATTENDU QUE des taxes ainsi que d'autres sommes dues sont impayées sur certains immeubles de la Municipalité;

ATTENDU QUE la Municipalité désire protéger ses créances;

ATTENDU QUE la Municipalité a fait tous les efforts raisonnables pour retrouver l'adresse exacte du propriétaire et l'aviser des faits pertinents;

ATTENDU QUE la directrice des affaires juridiques et greffière de la Municipalité a préparé un état pour ces immeubles en défaut de paiement de taxes et doit transmettre à la MRC des Laurentides un extrait de cet état conformément à l'article 1023 du *Code municipal du Québec*, RLRQ c C-27.1;

ATTENDU QUE certains dossiers doivent être retirés de l'état présenté en mars 2017;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal modifie l'état des immeubles comprenant vingt (20) dossiers à mettre en vente pour défaut de paiement de taxes tel qu'il appert au tableau joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

QUE ledit état soit transmis à la MRC des Laurentides pour procéder à la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes conformément au *Code municipal du Québec*, RLRQ c C-27.1.

ADOPTÉE

17-04-114

2.7 MANDAT - LÉONARD PAGÉ CHALIFOUX PICHÉ NOTAIRES INC. - ACQUISITION DU LOT 6 085 575 - RUE ERNEST-BROUSSEAU

ATTENDU QUE le conseil municipal a procédé à la municipalisation des rues Ernest-Brousseau et Ulric-Ménard afin d'y intégrer des infrastructures d'aqueduc et d'égout;

ATTENDU QUE pour ce faire, il est requis de procéder à l'acquisition d'une portion de lot appartenant à un tiers;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal mandate Me Daniel Pagé, notaire, ou l'un de ses associés, pour préparer l'acte requis pour la vente à la Municipalité du lot 6 085 575, en contrepartie de la somme de 1 \$ et de l'engagement par la Municipalité d'installer une clôture en bordure de ce lot, engagement dont il devra être fait mention à l'acte de vente.

ADOPTÉE

3 FINANCE ET TRÉSORERIE

17-04-115

3.1 RATIFICATION DU JOURNAL DES DÉBOURSÉS

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le journal des décaissements pour la période du 1er au 31 mars 2017, tel que soumis par le directeur de la Trésorerie, soit ratifié:

Chèques numéros: 170360 à 170521 1 783 504,86 \$

ADOPTÉE

17-04-116

3.2 RÉOLUTION DE CONCORDANCE

ATTENDU QUE conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 9 712 000 \$:

Règlements d'emprunt #	Pour un montant de \$
585	3 009 600 \$
487	9 700 \$
625	42 600 \$
659	961 900 \$
654	120 800 \$



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

656	204 400 \$
631	367 600 \$
660	1 126 800 \$
680	139 600 \$
691	2 500 000 \$
697	155 000 \$
701	224 000 \$
702	850 000 \$

ATTENDU QUE pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 9 712 000 \$;

QUE les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 26 avril 2017;

QUE ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le secrétaire-trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destinée aux entreprises »;

QUE pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante :

C.P.D. SAINTE-AGATHE-DES-MONTS

77 EST, RUE PRINCIPALE



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

SAINTE-AGATHE-DES-MONTS, QC J8C

3A1

QUE les intérêts soient payables semi-annuellement, le 26 avril et le 26 octobre de chaque année;

QUE les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7);

QUE les obligations soient signées par le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère). La Municipalité, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

ADOPTÉE

17-04-117

3.3 ADJUDICATION D'UNE ÉMISSION D'OBLIGATIONS À LA SUITE DES DEMANDES DE SOUMISSIONS PUBLIQUES

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt numéros 585, 487, 625, 659, 654, 656, 631, 660, 680, 691, 697, 701 et 702, la Municipalité souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Municipalité a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique "Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal", des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 26 avril 2017, au montant de 9 712 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de cette demande, la Municipalité a reçu les soumissions détaillées tel que relaté à la feuille de résultat des ouvertures de soumission jointe à la présente résolution;

ATTENDU QUE l'offre provenant de Valeurs mobilières Banque Laurentienne inc. s'est avérée la plus avantageuse;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'émission d'obligations au montant de 9 712 000 \$ de la Municipalité soit adjugée à Valeurs mobilières Banque Laurentienne inc.;

QUE demande soit faite à ce(s) dernier(s) de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE la mairesse, madame Nicole Davidson, et le directeur de la trésorerie, monsieur Lucien Ouellet, soient autorisés(es) à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le directeur de la trésorerie à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé "Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destiné aux entreprises".

ADOPTÉE

17-04-118

3.4 RÉSOLUTION DE COURTE ÉCHÉANCE

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE pour réaliser l'emprunt au montant total de 9 712 000 \$ effectué en vertu des règlements numéros 585, 487, 625, 659, 654, 656, 631, 660, 680, 691, 697, 701 et 702, la Municipalité émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 26 avril 2017), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2023 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 585, 625, 659, 654, 656, 631, 660, 680, 691, 697 et 702, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE

17-04-119

3.5 DÉPENSE D'IMMOBILISATIONS - FIXATION DES TERMES D'AMORTISSEMENT MAXIMAUX

ATTENDU QUE le conseil municipal doit déterminer le terme d'amortissement maximal des investissements en immobilisations en fonction de leur durée de vie utile;

ATTENDU QUE le conseil municipal s'est prononcé sur cette question au mois de janvier 2000 par la résolution 2000-03-41 et qu'il est pertinent de réviser les termes d'amortissement y prévus;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal fixe aux termes maximaux suivants les investissements en immobilisation :

CATÉGORIE	DESCRIPTION	TERME MAXIMAL
Infrastructures	Hygiène du milieu:	
	- Usine et bassins d'épuration	40 ans
	- Conduites d'égout	40 ans
	- Conduites d'aqueduc	40 ans
	- Purification et traitement de l'eau	40 ans
	Transport:	
	- Chemin, trottoir et route	40 ans



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

	- Pont, tunnel, viaduc	40 ans
	- Sufarçage d'origine	15 ans
	- Resurfaçage majeur	15 ans
	- Système d'éclairage des rues	20 ans
	Aménagement de parcs publics	20 ans
	Terrains de stationnement	20 ans
	Autres infrastructures	40 ans
Bâtiments	Édifices administratifs	40 ans
	Édifices communautaires et récréatifs	40 ans
	Atelier, garage et entrepôt	40 ans
	Améliorations locatives	15 ans
	Autres	30 ans
Véhicules	Automobiles	8 ans
	Véhicules lourds	15 ans
	Autres véhicules moteurs	10 ans
Ameublement et équipement de bureau	Équipement informatique	4 ans
	Équipement téléphonique	10 ans
	Ameublement et équipement de bureau	10 ans
	Autres	10 ans
Machinerie, outillage et équipement	Machinerie lourde	15 ans
	Unité mobile	10 ans
	Autres	10 ans
Terrains	Autre que ceux faisant partie intégrante d'une infrastructure ou d'un bâtiment	Non-amorti
Autres	Oeuvres d'art et trésors historiques	1 an

QUE la présente résolution remplace la résolution 2000-03-41.

ADOPTÉE

4 TRAVAUX PUBLICS

17-04-120

4.1 ADJUDICATION - FOURNITURE DE PIERRE CONCASSÉE - APPEL D'OFFRES 2017-003

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant la fourniture de pierre concassée;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 30 mars 2017, conformément à la Loi;

ATTENDU QUE deux soumissionnaires ont déposé une soumission, soit :



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

SOUSSIONNAIRES	MONTANT PAR TONNE MÉTRIQUE (TAXES INCLUSES)
Gelco construction	MG20: 13,22 \$ MG56: 12,93 \$
Excavation Miller 2014	MG20: 15,60 \$ MG56: 15,60 \$

ATTENDU la vérification de la conformité des soumissions reçues;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil adjuge le contrat à Gelco construction, 5800, boulevard Labelle, Val-Morin (Québec) J0T 2R0, au prix de 13,22 \$ taxes incluses, par tonne métrique pour la pierre MG20 et au prix de 12,93 \$ taxes incluses, par tonne métrique pour la pierre MG56, pour un montant total approximatif de 77 885 \$ pour 4 500 et 1 500 tonnes métriques, conformément aux documents de la soumission présentée.

ADOPTÉE

17-04-121

4.2 RECOMMANDATION DE PAIEMENT - DÉCOMPTE PROGRESSIF NUMÉRO 5 - ASPHALTE BÉLANGER - TRAVAUX DE VOIRIE 2016

Avant l'adoption de la présente résolution, monsieur le conseiller Alain Tousignant déclare au conseil municipal qu'il ne votera pas sur l'adoption de la résolution ci-après et qu'il ne participera pas aux délibérations du conseil sur ce sujet, attendu qu'il déclare la possibilité d'un intérêt pécuniaire indirect.

ATTENDU la recommandation datée du 31 mars 2017, rédigée par monsieur Alexandre Latour, ingénieur, de la firme Équipe Laurence experts-conseils, relativement au paiement numéro 5 pour les travaux de voirie 2016;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise le service de la trésorerie à acquitter à la compagnie Asphalte Bélanger une somme de 8 951,24 \$ taxes incluses, à même les fonds prévus au règlement d'emprunt numéro 702.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

Monsieur le conseiller Alain Tousignant ne vote pas.

ADOPTÉE

5 URBANISME ET ENVIRONNEMENT

17-04-122

5.1 DEMANDE DE CONSTRUCTION - LOT 2 990 018, RUE MAURICE-MONTY

Demande de madame Dominique Tardif et de monsieur Jonathan Juteau Krause concernant le projet de construction sur le lot 2 990 018, rue Maurice-Monty, datée du 13 mars 2017.

ATTENDU QUE l'intervention projetée doit préserver les rapports de volumétries du site dans lequel elle s'inscrit;

ATTENDU QUE l'intervention projetée doit s'harmoniser et s'intégrer avec le milieu d'insertion;

ATTENDU QUE la façade principale donnant sur la voie publique doit être soignée et se démarquer par la qualité des détails architecturaux;

ATTENDU QUE l'intervention projetée doit prévoir des aménagements paysagers particuliers au pourtour du bâtiment et des espaces de stationnement;

ATTENDU QUE l'intervention doit tenir compte du caractère particulier et historique du site;

ATTENDU QUE la demande ne respecte pas tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal refuse le projet de construction numéro 2017-00013 sur le lot n° 2 990 018, rue Maurice-Monty, tel que démontré sur les plans et documents reçus les 17 et 20 mars 2017;

QUE le conseil municipal fait sienne la recommandation du comité consultatif d'urbanisme d'orienter les demandeurs vers le service d'aide à la rénovation patrimoniale (SARP) pour préparer leur demande.

ADOPTÉE

17-04-123

5.2 DEMANDE DE CONSTRUCTION - LOT 4 588 647 RUE DES HAUTS-BOIS

Demande de monsieur Serge Bolduc concernant le projet de construction sur le lot n° 4 588 647, rue des Hauts-Bois en date du 3 mars 2017.

ATTENDU QUE l'implantation projetée est conçue de manière à s'intégrer harmonieusement au site d'accueil de façon à éviter qu'elle ne domine le



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

site;

ATTENDU QUE la demande respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte le projet de construction numéro 2017-00011 sur le lot n° 4 588 647, rue des Hauts-Bois, tel que démontré sur les plans et documents reçus le 14 mars 2017, le tout sous réserve de l'obtention des permis et/ou certificat requis, le cas échéant.

ADOPTÉE

17-04-124

5.3 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - LOT 6 067 307, RUE ARTHUR-FRENETTE

Demande de dérogation mineure déposée par madame Karine Mathieu et monsieur Jean-François Giasson en date du 1er mars 2017 relativement au lot projeté 6 067 397, afin de permettre la création d'un lot d'une forme irrégulière comportant des lignes latérales brisées.

ATTENDU QUE la dérogation respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

ATTENDU QUE la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

ATTENDU QU'il y a l'existence d'un préjudice sérieux pour le demandeur;

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance des recommandations du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) et du directeur de l'urbanisme;

PAROLE AU PUBLIC: Aucune intervention

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure numéro 2017-00009, afin de permettre la création du lot 6 067 397, tel que démontré sur le document préparé par Robert Lessard, arpenteur-géomètre, minute 8944, en date du 2 février 2017, le tout sous réserve :

- de l'obtention des autorisations et/ou des permis requis;
- de la conclusion d'une entente avec la Municipalité du Village de Val-David quant à la vocation des lots restants, soit les lots numéros 2 990 802 et 6 001 910.

ADOPTÉE



N° de résolution
ou annotation

17-04-125

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

5.4 DEMANDE D'ENSEIGNE - 1857 ROUTE 117

Demande de madame Martine Lachaine concernant le projet d'enseigne au 1857, route 117 en date du 2 mars 2017.

ATTENDU QUE l'enseigne doit présenter des couleurs qui s'harmonisent avec l'ensemble de l'enseigne modulaire;

ATTENDU QUE la demande ne respecte pas tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

Monsieur le conseiller Alain Tousignant demande le vote:

Nombre de conseillers n'acceptant pas la demande d'enseigne telle que présentée: 4

Nombre de conseillers acceptant la demande d'enseigne telle que présentée : 3

EN CONSÉQUENCE,

Il est résolu à la majorité des conseillers présents

QUE le conseil municipal refuse le projet d'enseigne numéro 2017-00014 au 1857, route 117, tel que démontré sur les plans et documents reçus le 20 février 2017;

QUE le conseil municipal fait sienne la recommandation du comité consultatif d'urbanisme d'orienter la demanderesse vers le service d'aide à la rénovation patrimoniale (SARP) pour la préparation de sa demande.

ADOPTÉE

17-04-126

5.5 AFFECTATION - FONDS DE PARC - PARC DES AMOUREUX - SERVICES PROFESSIONNELS - OUVRAGE DE GÉNIE CIVIL

ATTENDU la volonté du conseil municipal d'aménager le Parc des Amoureux;

ATTENDU la réception d'une offre de services pour un ouvrage de génie civil pour ce projet;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal mandate la firme Equipe Laurence pour les plans et devis ainsi que les autres documents requis pour la construction d'un tottoir et certains aménagements pour le parc des Amoureux, et ce, jusqu'à concurrence d'un montant de 7 000 \$ avant taxes, à être puisé à même le Fonds de parc.

ADOPTÉE



N° de résolution
ou annotation

17-04-127

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

5.6 DEMANDE DE CONSTRUCTION - 1788, ROUTE 117

Demande de monsieur Cédric Rochon concernant le projet d'agrandissement au 1788, route 117, tel que démonté sur les plans et documents reçus le 7 avril 2017.

ATTENDU QUE l'intervention projetée préserve les modes d'implantation, les rapports de volume ainsi que la morphologie du bâtiment et du site dans lequel elle s'inscrit;

ATTENDU QUE le projet respecte tous les objectifs et les critères prescrits par la règlement sur les PIIA numéro 607;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte le projet d'agrandissement numéro 2017-00020 au 1788, route 117, tel que démontré sur les plans reçus le 7 avril 2017;

QUE le conseil municipal prend acte du fait que le demandeur transmettra prochainement un plan d'aménagement pour l'ensemble du site.

ADOPTÉE

17-04-128

5.7 AUTORISATION - DEMANDE DE PERMIS 2017-10003 - CESSION À DES FINS DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX ET D'ESPACES NATURELS

ATTENDU QUE monsieur Guy St-Germain a déposé une demande de permis de lotissement, relative au 2594, rue du Centre;

ATTENDU QUE le conseil municipal doit se prononcer quant à la cession pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels exigées en vertu du règlement de lotissement;

ATTENDU QU'en vertu du règlement de lotissement, la cession doit être versée en argent représentant 10 % de la valeur de l'immeuble visé, ou en terrain représentant 10 % de la superficie totale de l'immeuble visé;

ATTENDU QUE la cession pour fins de parc, de terrains de jeux et d'espaces naturels est une condition à l'émission du permis de lotissement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité accepte la contrepartie en argent, en lien avec la demande de permis 2017-10003, pour la cession à des fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels, sur la base de l'évaluation foncière, représentant un montant de 3 940,00 \$;

QUE la présente résolution n'exempte pas les demandeurs d'obtenir les



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

permis et certificats d'autorisation requis, le cas échéant.

ADOPTÉE

6 LOISIRS ET CULTURE

17-04-129

6.1 TARIFICATION - PARC RÉGIONAL VAL-DAVID VAL-MORIN

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Tousignant
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte la tarification - Été 2017 du Parc régional de Val-David-Val-Morin, secteur Dufresne, tel qu'indiqué au tableau joint à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

17-04-130

6.2 TARIFICATION - SALON DES ARTISANS - 2 ET 3 DÉCEMBRE 2017

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal approuve la tarification du Salon des Artisans, tel qu'indiqué au tableau joint à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

17-04-131

6.3 DEMANDE D'AUTORISATION DE PASSAGE - LE GRAND DÉFI PIERRE LAVOIE - 17 JUIN 2017

Il est proposé par madame la conseillère Ghislaine Boisclair
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise le passage du 1 000 km du Grand Défi Pierre Lavoie sur le territoire de Val-David (route 117) dans la nuit du 16 au 17 juin 2017;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à la Sûreté du Québec.

ADOPTÉE

17-04-132

6.4 AUTORISATION - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - PARC DION

Il est proposé par madame la conseillère Ghislaine Boisclair
et résolu à l'unanimité des conseillers présents



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

QUE le conseil municipal autorise la tenue de l'événement Skate n'relate, le 13 juillet 2017, de 16h00 à 21h00.

ADOPTÉE

17-04-133

6.5 AUTORISATION - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - PARC LÉONIDAS-DUFRESNE

Il est proposé par madame la conseillère Ghislaine Boisclair
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise la tenue des événements suivants et autorise qu'il soit fourni le soutien technique requis, selon la disponibilité des ressources:

- Les Beaux Dimanches de Val-David: du 30 juillet au 10 septembre 2017, de 13h à 16h;
- Le Gros Dimanche: le 13 août 2017, de 10h00 à 20h00;
- Vague de Cirque: du 14 au 21 août 2017;
- Festival classique des Hautes-Laurentides : le 5 août 2017, de 19h30 à 22h00;
- Dansons au parc et spectacle Luminescent : 15 juillet 2017 de 14h00 à 17h00 et 12 août 2017 de 17h00 à 19h00;
- Spectacle des tambours japonais : 29 juillet 2017 à 19h00;
- La grande journée des petits entrepreneurs : le 17 juin 2017, de 9h00 à 13h00.

ADOPTÉE

17-04-134

6.6 SOUTIEN FINANCIER - PROJET : CULTIVER SON VILLAGE

ATTENDU le dépôt du projet "Cultiver son village" par la Coopérative Les jardins du Soleil levant;

ATTENDU l'acceptation de ce projet par la MRC des Laurentides;

ATTENDU QUE le projet s'inscrit dans la politique environnementale de la Municipalité;

ATTENDU QUE les citoyens de Val-David seront impliqués et mobilisés autour de ce projet;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal soutienne financièrement ce projet jusqu'à concurrence d'un montant de 15 000 \$ dont les sommes seront réparties de la façon suivante:

- 5 000 \$ à même le budget courant
- 5 000 \$ à même le Fonds de parc



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

5 000 \$ à même le Fonds les Abeilles.

ADOPTÉE

17-04-135

6.7 AUTORISATION - INSTALLATION TEMPORAIRE D'UNE SCULPTURE

ATTENDU l'exposition "De l'autre côté de la rue", se déroulant à la salle communautaire du 15 au 18 avril 2017;

ATTENDU la demande d'installer à l'extérieur, sur l'allée, une sculpture temporaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise l'installation de la sculpture devant la salle communautaire durant la période de l'exposition, à condition que les organisateurs s'engagent à remettre à l'état d'origine le lieu utilisé.

ADOPTÉE

17-04-136

6.8 ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL - MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS - MRC DES LAURENTIDES - LA ROUTE DES BELLES-HISTOIRES

ATTENDU QUE la MRC des Laurentides fait les démarches pour renouveler son entente triennale de développement culturel avec le Ministère Culture et Communications pour 2018-2019-2020;

ATTENDU QUE le plan d'action triennal requis dans le cadre de l'entente est basé sur les orientations de la politique culturelle de la MRC des Laurentides et la planification stratégique durable 2016-2020 de la MRC;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite travailler en développement culturel de concert avec les autres municipalités du territoire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal affirme son intention de recevoir un projet dans le cadre de la Route des Belles-Histoires et de collaborer pour la réalisation de ce projet pour 2018, 2019 ou 2020;

QUE le conseil municipal prévoit la dépense de 2 100 \$ envers la MRC pour ce projet clé en main.

ADOPTÉE



N° de résolution
ou annotation

17-04-137

**6.9 AUTORISATION - ADHÉSION - AVENTURE ÉCOTOURISME
QUÉBEC**

ATTENDU le désir du conseil municipal de renouveler son adhésion à Aventure Écotourisme Québec;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Ghislaine Boisclair
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal renouvelle son adhésion à Aventure Écotourisme Québec, du 1er juin 2017 au 31 mai 2018 pour la somme de 460,00 \$ plus taxes.

ADOPTÉE

17-04-138

**6.10 AUTORISATION - ADHÉSION - RÉSEAU QUÉBÉCOIS DE VILLES
ET VILLAGES EN SANTÉ**

ATTENDU le désir du conseil municipal de renouveler son adhésion au Réseau québécois de villes et villages en santé;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Ghislaine Boisclair
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal renouvelle son adhésion au Réseau québécois de villes et villages en santé pour l'année 2017 pour la somme de 75,00 \$ plus taxes, le cas échéant.

ADOPTÉE

17-04-139

**6.11 RÉOLUTION D'INTENTION - ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT
CULTUREL - MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES
COMMUNICATIONS**

ATTENDU QUE la Municipalité désire conclure une entente de développement culturel avec le Ministère de la culture et des communications;

ATTENDU QUE l'entente à conclure est triennale soit pour les années 2018-2019-2020;

ATTENDU QUE cette entente permettra la réalisation de projets structurants;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois
et résolu à l'unanimité des conseillers présents



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

QUE le conseil municipal signifie au ministère de la Culture et des Communications que la Municipalité du Village de Val-David désire conclure une entente de développement culturel;

QUE le conseil municipal mandate le service Loisirs et culture afin de soumettre au ministère la liste des projets admissibles;

QUE le conseil municipal mandate le directeur général et secrétaire-trésorier pour qu'il signe l'entente à intervenir entre le Ministère et la Municipalité.

ADOPTÉE

17-04-140

6.12 SOUTIEN FINANCIER - PROJET : LES CRÉATEURS DE RÊVES

ATTENDU QUE la Municipalité désire conclure une entente de partenariat avec l'organisme Les Créateurs de rêves;

ATTENDU l'événement proposé "Le Gros Dimanche" le 13 août 2017;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal octroie un montant de 2 000 \$ à l'organisme Les Créateurs de rêves pour l'organisation technique et artistique de cette journée.

ADOPTÉE

7 AVIS DE MOTION

17-04-141

7.1 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 719 SUR LA QUALITÉ DE VIE

Je, Alain Tousignant, conseiller municipal, donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera présenté le futur règlement numéro 719 sur la qualité de vie.

8 PROJETS DE RÈGLEMENTS

17-04-142

8.1 ADOPTION - DEUXIÈME PROJET DU RÈGLEMENT 601-24 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 601

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

QUE le conseil municipal adopte le deuxième projet de règlement numéro 601-24, modifiant le règlement de zonage 601.

ADOPTÉE

17-04-143

8.2 ADOPTION - DEUXIÈME PROJET DU RÈGLEMENT 601-25 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 601

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal adopte le deuxième projet de règlement numéro 601-25, modifiant le règlement de zonage 601.

ADOPTÉE

9 RÈGLEMENTS

17-04-144

9.1 ADOPTION - RÈGLEMENT 604-11 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 604 SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal adopte le règlement 604-11, modifiant le règlement 604 sur les permis et certificats.

ADOPTÉE

17-04-145

9.2 ADOPTION - RÈGLEMENT 609-3 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 609 SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION, D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal adopte le règlement 609-3, modifiant le règlement 609 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

ADOPTÉE

10 VARIA



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

11 DOCUMENTS DÉPOSÉS

11.1 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL - RENCONTRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

Le conseil municipal prend acte du dépôt du procès-verbal de la rencontre du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenue le 20 mars 2017.

11.2 DÉPÔT DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES - POLITIQUE DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES

Le conseil municipal prend acte du rapport préparé par le service de la trésorerie quant aux variations budgétaires pour la période du mois de mars 2017, et ce, en vertu de la Politique des variations budgétaires.

11.3 DÉPÔT DES RAPPORTS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER - DÉPENSES AUTORISÉES PAR UN FONCTIONNAIRE OU UN EMPLOYÉ EN VERTU DU RÈGLEMENT 700

Le conseil municipal prend acte du dépôt du rapport du mois de mars 2017 quant aux dépenses effectuées en vertu du règlement numéro 700 établissant la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires et employés.

11.4 DÉPÔT DU RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL - RÈGLEMENT 700 - POUVOIR D'EMBAUCHE

Le conseil municipal prend acte du dépôt du rapport du directeur général en vertu du règlement numéro 700 établissant la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires et employés quant à l'embauche de personnel syndiqué.

11.5 DÉPÔT - PÉTITION CONCERNANT LA MESSE DE PÂQUES ET LES CÉRÉMONIES RELIGIEUSES DU DIMANCHE

QUE le conseil municipal prend acte du dépôt d'une pétition concernant la messe de Pâques et les cérémonies religieuses du dimanche.

11.6 DÉPÔT DU CERTIFICAT DE LA GREFFIÈRE - RÈGLEMENT 716

Le conseil municipal prend acte du dépôt du certificat de la greffière - Procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter concernant le règlement numéro 716 décrétant l'exécution de travaux de réfection du



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

réseau routier local et autorisant une dépense et un emprunt de 2 000 000 \$ à ces fins.

11.7 DÉPÔT DU CERTIFICAT DE LA GREFFIÈRE - RÈGLEMENT 717

Le conseil municipal prend acte du dépôt du certificat de la greffière - Procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter concernant le règlement numéro 717 décrétant l'exécution de travaux d'immobilisations pour des infrastructures municipales et autorisant une dépense et un emprunt de 750 000 \$ à ces fins.

11.8 DÉPÔT - LETTRE DATÉE DU 9 AVRIL 2017 - EMPLOYÉ NO 32-0029

Le conseil municipal prend acte du dépôt de la lettre datée du 9 avril 2017 reçue de l'employé portant le numéro 32-0029.

12 POINTS D'INFORMATION DES CONSEILLERS

Chaque conseiller et conseillère informe les personnes présentes dans la salle des développements à l'égard des dossiers de leur district respectif ou de la Municipalité.

13 PÉRIODE DE RÉPONSES

Madame la mairesse répond aux questions posées par le public antérieurement.

14 PÉRIODE D'INTERVENTIONS

Les personnes présentes dans la salle s'expriment sur différents sujets.

17-04-146

15 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la séance ordinaire du 11 avril 2017 soit levée à 22h02.

ADOPTÉE

Nicole Davidson
Présidente d'assemblée



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du
Conseil du Village de Val-David


Nicole Davidson
Mairesse


Marie-Pier Pharand
Directrice des affaires juridiques
et greffière